



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 7 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Sophie CELTON, Première Adjointe,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 30 mai 2018

Etaient présents : André MOLINO⁽¹⁾, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT⁽³⁾, Honoré LAMBERT,
Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Carole HALGAND⁽²⁾, Adjointes.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO,
Christine ARNAUDO⁽⁴⁾, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Tayeb KEBAB, Hocine BEN-SAÏD,
Hervé VAQUIER-TOLINOS, Jérémy MARTINEZ, Emilien GOGUEL-MAZET, Angélique ORENGO,
Corinne PORSIN-RAIDIN, Mike ARINCI, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : André MOLINO⁽¹⁾ par Sophie CELTON, Hélène FERRANDI par
Arthur MELIS, Christine ARNAUDO⁽⁴⁾ par Gérard GUERRERO, Elisabeth ROUDIL par Honoré
LAMBERT, Anne OLIVERO par Patrick MAGRO, Sophia FELLAHI-TALBI par Hervé VAQUIER-
TOLINOS, Audrey CERMOLACCE par Tayeb KEBAB, Patrick FORNERONE par Angélique ORENGO,
Jean-Claude CABRAS par Corinne PORSIN-RAIDIN.

Etait absente excusée : Martine CARMONA-FORNERONE

Secrétaire de séance : Jérémy MARTINEZ

(1) représenté jusqu'au vote de la 7^{ème} question et arrivé avant le vote de la 8^{ème} question ; (2) arrivée avant le vote de la 8^{ème} question ; (3) partie après le vote de la 9^{ème} question ; (4) représentée jusqu'au vote de la 21^{ème} question et arrivée avant le vote de la 22^{ème} question

MOTION CONCERNANT LES COMPTEURS LINKY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'UNANIMITE, la motion suivante à soumettre aux autorités compétentes en matière de distribution d'électricité portant,

D'une part sur :

- La demande que soit respectée la liberté de choix des abonnés.

D'autre part afin que, dans l'esprit de la pétition nationale lancée par la revue "Que choisir" et l'Union fédérale des consommateurs :

- Soit obtenu un moratoire sur le déploiement des installations permettant à des instances neutres d'apporter les réponses aux nombreuses questions que se posent les habitants des 35 000 communes de France.
- Soit obtenu un débat national parlementaire et citoyen.

S'il est vrai que l'installation de ces compteurs, est encadrée par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, il n'en demeure pas moins que les gestionnaires de ces compteurs d'électricité doivent prendre en compte notre souhait de voir l'ensemble des conditions réunies pour que les habitants puissent exercer librement leur choix concernant l'installation des compteurs Linky dans leur domicile.

Nous pouvons comprendre que l'objet du compteur dit "intelligent", car connecté, serait d'améliorer la gestion des flux de consommation et de production sur les réseaux, en permettant notamment de suivre plus finement les consommations et en facilitant de ce fait les comportements plus économes en énergie. Mais cela reste théorique et largement à prouver, au vu des nombreuses questions qui s'accumulent sans cesse depuis le début effectif du changement de 35 millions de compteurs globalement en bon état de marche.

Un nombre croissant d'habitants, après avoir exprimé leur inquiétude concernant l'éventuel impact sur la santé de la technologie utilisée ainsi que les atteintes potentielles à l'égard de leur vie privée, pointe d'autres raisons d'exiger une liberté de choix :

- Les conséquences sur l'emploi,
- Les conséquences sur les tarifs du fait des effets de seuil, en particulier pour les consommateurs ayant de petits abonnements,
- Les incertitudes pesant sur les filières de tri et de valorisation pour les 35 millions de compteurs actuels devenant de fait des déchets.
- La dernière raison émane d'une institution peu soupçonnable de fantaisie : la Cour des comptes qui vient de s'interroger sérieusement sur l'immense gâchis financier que représente cette opération Linky.

Alors qu'ENEDIS nous annonce le déploiement de ses compteurs sur le territoire communal en 2019,

Alors que depuis son adhésion ancienne au Syndicat mixte d'électricité des Bouches-du-Rhône (SMED 13) la commune n'est plus propriétaire des compteurs,

Alors que depuis deux années au moins toutes les procédures judiciaires engagées par les collectivités ou leurs groupements sont mises en échec, y compris en appel,

Nous préférons exiger un vrai débat national sur l'ensemble des aspects abordés.

Toutes ces raisons amènent le Conseil municipal à s'associer à la pétition nationale de l'Union fédérale des consommateurs "Que Choisir" (en annexe) :

- à considérer qu'il revient à chaque citoyen de pouvoir se déterminer librement, à partir des éléments d'information qui sont mis à sa disposition, afin d'accepter ou refuser l'installation de ce type de compteur à son domicile.
- à demander au Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire d'appuyer ces démarches et d'obtenir un débat national à la fois parlementaire et citoyen.


Le Maire,
André MOLINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20180607-MOTION02-06-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2018

Publication : 13/06/2018